

3.2 Pour consolider la position du Canada dans le contexte nord-américain, le Comité recommande ce qui suit :

3.2C le gouvernement devrait en outre indiquer clairement que la disposition de l'ALENA concernant l'exemption des produits culturels ne doit pas être interprétée d'une façon qui risque de compromettre les intérêts des groupes culturels du Canada.

Réponse

Afin de conserver son identité et sa finalité, le Canada se doit de préserver dans l'espace culturel nord-américain une place bien à lui, une place de choix. Par conséquent, le maintien de l'exemption des industries culturelles représentait un objectif essentiel du Canada pendant les négociations de l'ALENA, tout comme la conservation de plusieurs mesures de soutien existantes.

L'ALENA prévoit que toute mesure adoptée ou maintenue relativement aux industries culturelles est exclusivement assujettie à l'ALE. Nous conservons le droit de maintenir les mesures de soutien existantes ou d'en instaurer d'autres. Cependant, l'ALE autorise les États-Unis à riposter en adoptant des mesures ayant un « effet commercial équivalent », si le Canada prend des mesures qui auraient été contraires à l'ALE, n'eût été de la clause sur l'exemption culturelle. En pratique, cette disposition permet donc d'adopter à l'appui des industries culturelles des mesures qui, non seulement vont dans le sens des obligations internationales du Canada, mais pour lesquelles le droit aux contre-mesures, en vertu de l'exemption, ne s'applique pas.

Il importe que les politiques nationales et internationales relatives aux divers intérêts canadiens soient équilibrées et qu'elles se complètent et se renforcent mutuellement. De nombreuses entreprises canadiennes soutiennent avantageusement la concurrence de sociétés culturelles américaines et étrangères, sur les marchés nationaux et étrangers. Par ailleurs, les entreprises canadiennes ont profité d'une forte tendance en faveur des alliances commerciales et des coproductions. Le Gouvernement doit donc prendre toutes ces considérations en compte au moment de choisir les instruments stratégiques appropriés pour protéger et promouvoir la culture canadienne.

Le Gouvernement est résolu à favoriser l'épanouissement et la croissance des industries culturelles canadiennes. Il a déjà mis en oeuvre plusieurs mesures novatrices qui soulignent son engagement envers un secteur culturel dynamique.